

Anne-Laure Cattelot

Présidente du conseil d'administration de l'ONF

Ane-Laure Cattelot a été nommée présidente du conseil d'administration de l'Office national des forêts (ONF) en juin 2025, prenant la suite de Jean-Yves Caullet.



Forêt domaniale de Rambouillet. Florent Gallois © CNPF.



Anne-Laure Cattelot. DR.

Quels étaient vos liens avec la forêt et le bois avant cette prise de fonction ?

Originaire d'une famille qui transforme le bois depuis sept générations, j'ai grandi aux abords d'une forêt domaniale de plus de 9 000 hectares, à Mormal, dans le Nord ; j'ai toujours baigné dans l'écosystème forestier. Quand je suis devenue députée du Nord à l'âge de 28 ans, avec un profil multi-sectoriel, notamment sur les thématiques industrielles, j'ai pris plusieurs sujets à bras-le-corps, dont l'avenir de la filière forêt-bois, dans un moment charnière pour

l'ensemble de la filière, avec l'apparition des premiers dépérissements de scolytes. En 2020, j'ai été missionnée par Didier Guillaume, alors ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation chargé des forêts¹, par la voix du Premier ministre, pour faire un rapport de point d'étape amont-aval de la filière². Ce document que j'ai rédigé pendant la crise sanitaire est le fruit de mon regard de citoyenne, mais avant tout d'élue qui progresse dans la compréhension technique de la filière, à ses côtés.

1. Didier Guillaume est décédé le 17 janvier 2025.

2. Le rapport « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles » d'Anne-Laure Cattelot est paru en juillet 2020.

Quelles conclusions avez-vous tirées de ce rapport ?

J'ai identifié trois points majeurs. Premièrement, la nécessité d'investir massivement des fonds publics et privés, et d'assumer de le faire, dans les forêts françaises, en dépit du contexte budgétaire restreint. Bien que partisane d'un usage mesuré de l'argent public, je pense que la forêt mérite d'être l'objet d'un véritable investissement de l'État, notamment pour son adaptation au changement climatique mais aussi en tant que rempart face à celui-ci. Deuxième point, la réconciliation et le dialogue sont indispensables entre les acteurs de la filière, privés comme publics, alors que la société civile et de plus en plus d'ONG s'intéressent à la forêt et viennent percuter, juger, mettre en difficulté voire menacer l'activité de professionnels qui étaient auparavant moins questionnés, notamment parce que les phénomènes de dépérissements étaient moins visibles ou en tout cas plus localisés. Dans une situation devenue parfois explosive, la médiation et la pédagogie sont nécessaires. Troisième constat important : la valorisation économique de la forêt française, qui n'est aujourd'hui pas à son maximum. Le président de la République Emmanuel Macron

en avait d'ailleurs fait le constat au moment de la rédaction de ce rapport, en comparaison avec une forêt allemande plus productive et pourtant plus petite. Il est essentiel d'investir dans tous les maillons de la chaîne de valeur et notamment auprès des scieurs.

Je joindrai à ces trois points quelques idées complémentaires. D'abord, l'importance de développer la recherche mais aussi les outils et notre capacité technique à aller capter l'information. L'équilibre forêt-gibier est aussi extrêmement important. Sur ce point qui concerne la chasse, j'ajouterai l'importance de parvenir à maintenir une forêt multiusage, dans une période où la société est très polarisée. Là encore, le dialogue est primordial. Le rapport faisait également état de la grande valeur des territoires forestiers ultra-marins, qui mériteraient davantage d'intérêt de la puissance publique. Enfin, nous avons aussi parlé de la possibilité de réaliser des changements plus fréquents sur les plans de gestion et de créer des clauses d'adaptation plus fréquentes, alors que les mutations des forêts sont rapides.

À l'époque, j'avais aussi posé le principe de la création d'une agence nationale des forêts, qui

regrouperait forêt publique et forêt privée, c'est-à-dire l'ONF et le CNPF. Ce point n'est cependant selon moi plus d'actualité : les forêts subissent de telles mutations qu'elles ont besoin d'un maximum d'hommes et de femmes de terrain et qu'on ne peut prendre le risque d'une réduction d'effectifs dans le cadre d'un regroupement.

Quels seront les grands enjeux de votre mandat au sein du conseil d'administration de l'ONF ?

En cette période de rigueur budgétaire, je défends la préservation de la capacité d'action de l'ONF, et donc des ressources allouées et des effectifs. Ensuite, je soutiens le maintien de la position de l'ONF en tant qu'établissement pivot qui agit au service de l'ensemble de la filière. À titre d'exemple, à la suite des incendies qui ont touché les forêts privées et communales l'été dernier dans l'Aude, l'ONF est intervenu pour cartographier les dégâts grâce à la technologie LIDAR, toutes propriétés confondues, et a fourni au CNPF les données pour la forêt privée. L'ONF doit aussi poursuivre et développer sa mission de recherche au service de l'ensemble de la filière, aux côtés du CNPF : essences alternatives, biodiversité, risques pour les forêts dans les terrains particulièrement menacés par le changement climatique... Le travail de nos pépinières et de la Sécherie de la Joux est aussi indispensable. Enfin, je souhaite que l'ONF prenne encore davantage le pas sur le sujet du carbone et valorise encore plus les projets de décarbonation à travers la planète, grâce à sa filiale ONF International.

Propos recueillis par
Charlotte Lance



Sécherie de la Joux. Julien Lhomme © ONF.